



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 11 février 2026

Objet : Question parlementaire n° 3596 du 4 février 2026 de Monsieur le Député Marc Goergen concernant « Service de transport professionnel de personnes par route pour le compte de l'Office national de l'accueil ».

Madame la Ministre,

En date du 4 février 2026, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe du Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, de la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et du Ministre des Affaires intérieures.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député Marc Goergen.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Mobilité et des Travaux
publics

(s.) Yuriko Backes